



Mairie

10 Imp. des jardins  
BP 1 - 44440 Teillé  
02 40 97 23 15  
mairie@teille44.fr

## Horaires de la mairie

**Du lundi au samedi de  
9h00 à 12h**

**Le vendredi après-midi  
de 14h à 16h30**



## Horaires de la poste

**Du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h**

**Le samedi de 9h00 à 11h30**

## Agenda du mois

### **Juillet**

**28 - Fête du Cheval**

### **Août**

**23.24.25.29.30. et 31 - « Dans la  
nuit la liberté »**

**25 - Fête du Pain et Boudin +  
vide grenier**

### **SKATE PARK – SURFACES CHAУDES**

Les équipements du SKATE PARK sont réservés à ses utilisateurs avec skate et trottinette.

Sous le soleil, les surfaces des tremplins métalliques sont brûlantes.

Nous mettons en place ce pictogramme de sécurité risques de brûlures thermiques et surfaces chaudes.



**Transport Solidaire  
pour vos déplacements le  
N° d'appel est le  
06.02.24.44.08**

# TEILLÉ—Actualités

n° 898

Août 2019

## Municipalité

**Décès : le 26 juin - PAITIER André - 88 ans**

**le 12 juillet - RAVARD Marie-Joseph née DOUET - 82 ans**

**le 12 juillet - COLAS Annie née FOUCHARD - 89 ans**



## **La Mairie et l'Agence Postale seront fermées les samedi en Juillet et Août**



Prudence sur l'ensemble des routes de la Commune  
suite au point à temps (gravillonnage)

## RECENSEMENT MILITAIRE



Les filles et les garçons nés en **Juillet, Août, Septembre 2003**  
sont invités à venir en Mairie, le mois de leur 16 ans,  
munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille.



## **Week end en fête à TEILLE !**

*Rendez-vous  
les Samedi 21 et Dimanche 22  
septembre 2019*

*Notez ces dates !  
Nous vous attendons nombreux !*

**Samedi dans le bourg**

11H : Inauguration du bourg  
14H : Forum des associations  
18H30 : Concert offert « la route des airs »



**Dimanche au chapiteau du plan d'eau**

12H : La municipalité accueille les 70 ans et +  
15H : Les guinguettes de l'Erdre avec le Bal des Dénicheurs



## Actualités diverses

### **Claude DABO, maire de Teillé, de 1989 à 2008 nous quitte le 17 juin 2019**

C'est en se promenant entre Nantes et Candé (lieu de travail de Colette et de Claude) à la recherche d'un terrain pour construire qu'ils furent séduits par le Plan d'eau de Teillé.

En 1976, ils achètent le terrain et aménagent en décembre 1978.

Claude aime les contacts et très rapidement s'intègre à Teillé.

Bertrand jouant au foot à la Saint Pierre, il rentrera dans le bureau pour en prendre la présidence dans les années 1985.

Il s'investit beaucoup au foot jusqu'à jouer comme gardien de but lors des tournois communaux.

C'est en 1989 qu'arrivent les élections municipales. Louis GUIHARD élu depuis 45 ans dont trois mandats de Maire, ne se représente pas et il n'y a pas de candidat,

Une équipe de Teilléens se constitue et sollicite Claude pour accepter le poste de Maire.

A l'époque, il n'y avait qu'une liste à rallonge : 38 candidats pour 15 postes à pourvoir et les électeurs choisissaient ceux qui leur convenaient. Il y avait deux tours de scrutin et le dépouillement ne se terminait pas avant deux heures du matin.

Claude fut élu au premier tour avec sept autres candidats.

Le premier gros chantier réalisé sous le mandat de Claude sera la salle polyvalente avec la bibliothèque et la salle d'activité inaugurée en 1993.

En 1992, l'école publique de Teillé est baptisée « Ecole Jacques DEMY » du nom de cinéaste qui en fut l'élève à la fin de la guerre 39-45.

L'école fut rénovée et agrandie au fur et à mesure des besoins, jusqu'à la création de la 6ème classe dans l'ancienne poste en 2006.

En parallèle de l'augmentation des élèves scolarisés sur Teillé, le restaurant scolaire, refait dans les années 2000, devenait trop petit et un agrandissement a été en 2007 avec la construction de la salle bleue et la création d'un self service.

En 2002 construction de l'espace enfance jeunesse pour l'accueil périscolaire, la halte garderie et le centre de loisirs d'été. A cela s'ajoutent un foyer de jeunes et des lieux de stockage pour les associations au sous-sol.

En 2001 redémarre la restauration de l'église par la réalisation de trois tranches successives de ravalement extérieur : les deux chapelles est et ouest ainsi que le cœur au sud.

La même année, la commune rachète le café-restaurant fermé depuis plusieurs années pour le rénover et l'agrandir. C'est aujourd'hui le restaurant des quatre saisons.

A la fin du 3ème mandat de Claude, deux gros chantiers qui lui tenaient à cœur furent réalisés : le curage du Plan d'eau (pas sans difficultés administratives), Claude était membre de la société de pêche, et surtout la rénovation de la salle de théâtre qui devenait indispensable si on voulait garder un lieu de culture à Teillé.

Enfin lors du dernier budget le projet du plateau sportif derrière l'espace enfance jeunesse est voté.

En tant que Maire, Claude a été membre du conseil d'administration de la Maison de Retraite durant ses trois mandats.

En plus de ses activités municipales, Claude était aussi musicien et chanteur. Il animait les repas des plus de 70 ans. On se souvient tous de sa chanson fétiche « le Dénicheur » et des chansons d'Aznavour.

Il chante avec le groupe de musiciens de Bertrand (son fils) au théâtre de Teillé

Il a participé aux Variétés.

Il a chanté avec Poly-Gammes.

Claude a eu une vie bien remplie à Teillé.

***Joseph TESTARD***

## Actualités diverses

### Protégeons-nous des chenilles processionnaires du pin

**MÈME SI ON NE LES VOIT PAS LES CHENILLES SONT UNE MENACE**

**Risques pour l'homme**

- Réactions cutanées : urticaïde, démangeaisons
- Irritation des voies respiratoires
- Inflammation du tube digestif et des muqueuses
- Conjunctivite

**Risques pour les animaux**

- Mortalité instantanée des petits de la faune
- Décidème des bétailles
- Vomissements

**Risques pour les pins**

- Défoliation des aiguilles
- Les chenilles se nourrissent des aiguilles
- Affaiblissement pouvant entraîner la mortalité des pins

**Pour traiter vos pins  
INSCRIVEZ-VOUS  
sur [www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr)  
avant le 10 septembre 2019**

Votre commune et **POLLENIZ**  
s'engagent dans la lutte collective contre la chenille processionnaire du pin

## COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEUS



**Du vendredi 13 au samedi 21 septembre 2019**

déchèterie du secteur de Ligné

lundi, mercredi, samedi : 9h-12h30 / 14h-17h45,  
vendredi 14h-17h45.

**Acceptés** : les pneus des véhicules automobiles des particuliers, les pneus des véhicules 2 roues des particuliers (motos, scooters, trials, cross, enduros...).

**Conditions d'acceptation en déchèterie** : sans jante, exempts de tous corps étrangers : gravats, terre, métaux et d'eau, non souillés : huile, peinture.

**Refusés** : les pneus avec jantes, les pneus des véhicules légers provenant des professionnels, les pneus des poids lourds, pneus de génie civil, les pneus agricoles, les pneus d'ensilage (il est rappelé que les pneus usagés issus de l'ensilage sont de la responsabilité des agriculteurs).

Pensez à la reprise « 1 pour 1 » ! Les professionnels sont tenus de reprendre vos pneus usés gratuitement lorsque vous en achetez des neufs, c'est le principe du « 1 pour 1 ».

## LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE NOUS NE PRODUISONS PAS !

Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA)

Service Gestion des déchets

Centre administratif « Les Ursulines » - Quartier Rohan

44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

Tél : 02 40 96 31 89 ou [dechets@pays-ancenis.com](http://dechets@pays-ancenis.com)



[www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com)

### La Maison de services au public fête ses 15 ans DU 20 AU 22 JUIN 2019

**Le Mercredi 19 juin : la cérémonie officielle**

La soirée a démarré par un temps de discours de Madame Chantal Vindard, Présidente du SIVOM du secteur de Riaillé, de Monsieur Claude Gautier, Vice-président en charge de la commission Animations et Solidarité, suivi de Monsieur Mohammed Saadallah, le Sous-Préfet de l'arrondissement Châteaubriant-Ancenis.

Un kahoot a été proposé à l'ensemble des invités, ce petit quiz interactif pour tester les connaissances de nos invités sur la MSAP, un moment très apprécié sous la convivialité !

Pour valoriser le travail effectué des 15 ans de la MSAP, son histoire a été retracée sur une frise et exposée sur des grilles.

Pour finir les échanges UN COCKTAIL dinatoire était prévu...

**Le jeudi 20 et vendredi 21 juin :**  
Nous proposons plusieurs temps d'informations à la population :

- un temps convivial pour venir découvrir la MSAP
- une information collective avec la présence de plusieurs partenaires sur les thématiques : santé-retraite et emploi, formation, suivi d'un temps d'échanges

Présents : CARSAT service retraite et social, CLIC, l'opticien mobile, Pôle emploi, Mission locale, Erdre et Loire Initiatives (ELI), fédération des amicales laïques (FAL)

- Un Escape Game réservé aux partenaires

**Le samedi 22 juin : ESCAPE GAME TOUT PUBLIC**

La MSAP a créé son Escape Game

Un Escape Game c'est quoi ?

Un jeu divertissant et amusant où les participants sont « enfermés » à l'intérieur d'une salle et doivent fouiller, trouver et résoudre des énigmes pour ouvrir des boîtes en moins de 60 minutes !

Seule la cohésion d'équipe est la clé ! A partir de 16 ans et maximum 10 personnes par salle.

5 groupes (dont 1 groupe le matin et 4 l'après-midi) de 5 à 10 personnes ont pu participer à l'animation, ils ont tous réussi à sortir à temps et résoudre la mission ! A la suite de tous ces efforts fournis, un pot de convivialité leur a été proposé pour faire un débriefing de l'animation !

Une façon plus innovante de faire connaître la MSAP, toujours sous le signe de la convivialité !

Une animation très appréciée avec le souhait que celle-ci soit renouvelée !!



Section du  
PAYS D'ANCENIS  
tél: 02 51 14 18 61

## RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

**SOS URGENCES MAMANS** devient **SOS URGENCE Garde d'ENFANTS**.

La section du pays d'Ancenis regroupe les 20 communes de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

Notre activité consiste à garder ponctuellement des enfants, assurer un dépannage immédiat, occasionnel à des parents obligés de faire garder leurs enfants dans l'urgence à cause d'une défaillance de la garde habituelle, maladie de l'enfant, rendez-vous imprévu, etc...

Cette garde s'effectue soit au domicile de l'enfant, soit chez une mère d'accueil. Ce service ne fonctionne qu'avec des bénévoles, uniquement en période scolaire du lundi au vendredi de 8 à 18 heures. En cas de garde dans la famille de l'enfant, les frais de déplacements sont remboursés à la mère d'accueil. Une participation financière libre est demandée à la famille pour couvrir les frais de fonctionnement de l'association.

Afin d'étoffer notre équipe, nous recherchons des bénévoles pouvant consacrer une journée ou deux par mois à notre association. Notre idéal serait d'avoir au moins une mère d'accueil dans chaque commune de la COMPA.

Notre devise :

“ Je deviens bénévole pour les raisons suivantes :

- Je vis une expérience humaine enrichissante,
- Je partage un moment privilégié avec 1 ou 2 enfants,
- Je donne de mon temps par solidarité,
- Je rejoins une équipe amicale”

Venez nous rencontrer lors du **forum des associations le samedi 7 septembre 2019** :

- A Mésanger, au complexe du Pont Cornouaille de 11 à 18 heures,
- A Ancenis à l'espace Edouard Landrain de 14 à 18 heures.

Vous pouvez nous appeler au 06 49 23 20 43 ou 06 17 91 41 21  
Lucienne BOISNEAU ou Marie-Thérèse COLLIBAULT

## Actualités diverses



### Votre magasin PROXI

Ouvert seulement le matin  
à partir du 9 juillet jusqu'au 3 septembre

Ouvert le 14 juillet  
Fermé le 15 Août

Merci de votre compréhension.

Mise en place d'une permanence mensuelle pour la vision, à la Maison des services au public de Riaillé, sur RDV les derniers vendredis de chaque mois.

Bilan visuel offert.

Prendre contact avec Pierre FLAHault pour la prise de RDV, au 06 08 98 21 62 ou par mail à l'adresse [pflahault@lesopticiensmobiles.com](mailto:pflahault@lesopticiensmobiles.com)

## Vie associative Teilléenne



### AVIS DE RECHERCHE..... de BENEVOLES !

#### de l'école de musique poly-sons

L'école de musique associative de votre secteur a toujours 7 salariés et surtout 150 élèves cette année avec une constante évolution depuis 2012. L'école, en plus de ses cours réguliers (instruments, éveil, solfège, chant etc...) anime activement notre commune et secteur : stages en périodes scolaires ouverts à tous, participation régulière aux animations du territoire, concerts divers. Cette école est toujours gérée par 8 co-présidents bénévoles (photo) habitants les communes desservies par les antennes d'enseignement dans le secteur de Riaillé et Vallons-de-l'Erdre.

### Mais POLY-SONS a besoin de bonnes volontés de façon urgente !!

Le but est de prendre le relais suite au départ de bénévoles en 2019 pour tout simplement maintenir la vie d'une école de musique en milieu rural avec des tarifs accessibles au plus grand nombre. : **Votre aide peut être variée : petite ou grande, ponctuelle ou régulière, sur une action précise ou non ou en fonction de vos souhaits et idées**. Tout ceci dans une grande convivialité.

**Il y a de la place pour tout le monde et toutes les compétences !** Nous attendons votre appel ou votre mail !

Contact : Tel Poly-sons 07 82 39 52 68 par mail : [ecoledemusiquepolyson@gmail.com](mailto:ecoledemusiquepolyson@gmail.com)

Légende PHOTO : les coprésidents de POLY-SONS en 2019 (absent Vincent Salliot)

## La Pause Conviviale vous accueille aussi pendant les vacances d'été !



Prochains rendez-vous :

**Lundi 29 juillet  
et lundi 26 août,**

de 14h00 à 17h00,  
à la salle paroissiale à Riaillé

Le programme de l'après-midi sera ... ce que vous souhaitez en faire ! Apportez ce que vous souhaitez, ce que vous pouvez ... pour passer simplement un moment en toute convivialité.

Pour nous contacter : 06 81 09 16 71 ou 06 89 09 34 09

## Vie associative Teilléenne

# FETE DU CHEVAL TEILLÉ

**RANDOS:**  
PÉDESTRE  
VTC  
CHEVAL

**MARCHÉ DE PRODUCTEURS**

**REPAS CHAMPÊTRE**

**VIDE GRENIER**

Buvette  
Restauration

**Hippodrome du Tertre**

**ENTREE GRATUITE**

**CASCADES EQUESTRES**

**DANCES COUNTRY**

**COURSES CHEVAUX**

**Pratiques**

**28 JUILLET 2019**

Dimanche

Organisée par le Comité des fêtes hippiques de Teillé

## 30ème ANNIVERSAIRE

### PROGRAMME DE LA JOURNÉE

**A partir 7h:** Installation des exposants du vide grenier, et des producteurs locaux.

**A partir de 8h30:** Départ randos: pédestre 10km, VTC 25km, Cheval 25km, avec ravitaillement.

**9h:** Ouverture du vide grenier et du marché des producteurs locaux.

### ENTRAINEMENT DE CAVAL PRODUCTION AVEC LEURS CHEVAUX

**12h:** Restauration sur place, repas champêtre proposé à 12e: Entrée, Jambon à l'os et sa garniture, Dessert et Café.

### ANIMATION DANSE COUNTRY ET CAVAL PRODUCTION PENDANT VOTRE REPAS

**A partir de 14h30:** Courses de chevaux  
Cascades équestres spectaculaires  
Initiations et représentations de Danses Country  
Balades en calèche  
Et de nombreuses animations

### BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

#### Inscriptions

**Vide grenier:** Emplacement 4x6m pour 5 euros où

Formule 1 emplacement + 1 déjeuner champêtre pour 15e

*Inscriptions/reseignements: 06.04.05.69.56 où 12helenadenis@gmail.com*

**Randonnées:** pédestre, VTC ou Cheval, participation 5 euros où

Formule 1 randonnée + 1 déjeuner champêtre pour 15 e

*Inscriptions/reseignements: 06.98.43.69.45 où 06.45.44.54.60*

**Repas** 12 euros: Entrée, Jambon à l'os et sa garniture, Dessert, Café

*Inscriptions/reseignements: 06.98.43.69.45 /*

*06.04.05.69.56 / 02.40.97.76.23 où 12helenadenis@gmail.com*

## Le pays d'Ancenis (44) présente TRANS SUR ERDRE

23, 24, 25, 29, 30, 31 AOÛT  
1, 6, 7 SEPTEMBRE 2019



DANS LA NUIT  
LIBERTÉ

SPECTACLE  
ÉVÉNEMENT

1940-LA RÉSISTANCE-1944

[www.danslanuitliberte.fr](http://www.danslanuitliberte.fr)



Dimanche 25 AOÛT 2019

De 9h à 17h  
Au plan d'eau de Teillé 44

Bon de réservation

Nom et Prénom.....

Adresse.....

Nombre d'emplacement.....x10€=.....

Joindre par courrier la photocopie de la carte d'identité et le règlement par chèque à l'ordre de Teillé animation à : Noëlle Ripaud 333 Résidence Renoir, 215 Avenue Francis Robert 44150 ANCENIS-ST GERON. Tel : 06.13.43.95.75/ 06.15.12.68.59 ou à [teilleanimation@hotmail.com](mailto:teilleanimation@hotmail.com)



## Vie associative Teilléenne

### Amicale des Retraités

**Vie du Club :** le 1<sup>er</sup> et exceptionnellement le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois à 14 h 30 pour ce mois d'août.

Tous les retraités sont invités à venir nous rejoindre au club à la salle polyvalente de Teillé, pour passer un bon après-midi.

#### AU CHŒUR DE LA PLACE LE 21 SEPTEMBRE !

Dans le cadre du forum des associations le 21 septembre nous vous proposons une animation chantée.

Il s'agit de rassembler, dans le même esprit que le groupe constitué pour les festivités de novembre 2018, toutes les personnes qui le souhaitent pour chanter en chœur sur une des places du bourg nouvellement aménagé.

Ouverte à tous, jeunes, moins jeunes, ayant déjà chanté ou pas du tout, cette animation prendra la forme d'une répétition au cœur du bourg le jour-même du forum, le samedi 21 septembre, en début d'après-midi sans doute, pour une présentation publique en fin de journée... Les horaires exacts seront précisés ultérieurement.

Deux chants seront proposés, un que nous apprendrons ensemble et un déjà connu de tous.

Il n'y aura pas de répétition préalable dans les semaines ou jours précédents le 21 septembre. Cependant, pour un apprentissage plus rapide, toutes les personnes intéressées peuvent se signaler auprès de Maryse Ouairy ou Anne Rullier. Nous leur ferons parvenir les outils nécessaires.

Au plaisir de (re)chanter ensemble !

Merci de contacter :

Maryse OUAIRY 06 25 71 20 10 marysette2@wanadoo.fr  
Ou Anne RULLIER, 06 81 09 16 71  
anne.rullier@gmail.com

## PUCE AUX JOUETS

**TEILLE**  
(SALLE POLYVALENTE)

**13 OCTOBRE**  
**10h-18h**



Restauration sur place (+crêpes et galettes à emporter)

**5€ la table d'1m80**

Renseignements auprès de :

**Cathia Bouillaud : 07-61-29-13-86**  
**Linda Vallée : 06-77-19-70-19**

## **l'ARMAT ouvre ses portes à Teillé (44)**

57 chemin de la Halte (à côté de la mairie)



Venez découvrir ou faire découvrir à vos amis, familles la vie rurale au milieu du siècle dernier

**Le Musée est ouvert sur rendez-vous (06 12 36 73 04) ou les mercredi et dimanche du 10 juillet au 21 août de 14h00 à 19h00 (dernière entrée à 18h00)**

Toutes les salles seront ouvertes :

- La saboterie
- La forge
- La maison de Marie
- Loisirs et Traditions
- Mémoire d'Antan
- Ainsi que l'exposition de matériels agricoles.



**Deux types de visites sont possibles :**

- **Accompagnées** par l'un des membres de l'ARMAT
- **Libres** et c'est vous qui expliquez à vos petits-enfants la vie que vous avez connue.

Bien sûr, un mélange des deux est tout à fait possible.

**Tarifs : 3 € par personne (enfant : 1,50 €)**

**Renseignements au 06 12 36 73 04**

**NOUVEAU**

## les Guinguettes des bords de l'Erdre

Entrée gratuite

Dimanche 23 juin - de 15h à 19h Bonneuvre Orchestre Mickaël Richard	Dimanche 25 août - de 15h à 19h Saint-Mars-La-Jaille Orchestre Jérôme Robert
Dimanche 30 juin - de 15h à 19h Trans-sur-Erdre - Pont du Theil Orchestre Véronique Cadense	Dimanche 1 <sup>er</sup> sept. - de 15h à 19h Joué-sur-Erdre Orchestre Damien Ducelier
Dimanche 7 juillet - de 15h à 19h Pannecé Orchestre Bernard Méhu	Dimanche 22 sept. - de 15h à 19h Teillé Orchestre Les Dénicheurs
Dimanche 28 juillet - de 15h à 19h Freigné Orchestre Dominique Moisan Cécile Le Gall	Bar et petite restauration



## SPORT

Site : <http://www.fcmtl.net>

## Services de garde



### Pharmacie :

Permanences à l'extérieur de la pharmacie : [www.3237.fr](http://www.3237.fr)



### Gardes infirmières :

ALDUY Déborah,  
LEFORT Amélie et  
MONTEIRO Carine infirmières  
de Teillé au 06.21.94.52.33  
Au cabinet : de 8h45 à 9h15



BARTHELEMY Sylvie  
infirmière de Riaillé au  
02.40.97.87.56



### Ostéopathe

MÉZIERE MENUET

Lucie - 93 Place de l'église -  
TEILLE 06.45.26.43.66.



### Kinésithérapeutes

MÉZIERE Lucie & MA-  
NIÈRE Véronique 39 rue  
du Haut-Bourg - TEILLE  
02.40.97.30.61 Cabinet, domi-  
ciles, sur RDV.



### Médecins et ambulances :

Composez le 15 (d'un  
téléphone fixe) ou 112 (appel  
européen) et demandez le  
CAPS pour avoir le médecin.



### Taxis :

BARTHELEMY Régis  
au 02.40.97.23.23

Pour motif médical 24h/24h  
LENEIL Antoine au

06.74.75.73.73

Toutes distances 7j/7 et 24h/24



### Vétérinaire :

Centre Vétérinaire de  
Riaillé au 02.40.97.80.26

## Sport

14 Septembre 2019

**TEILLE**  
Salle d'activités

**TOURNOI**  
**TENNIS DE TABLE**  
Non licenciés

Tournoi Jeunes  
(7-16 ans) à 17h00  
Engagement : 2€

Tournoi adultes  
(à partir de 14 ans) à 19h00  
Engagement: 4€

Jeux de palets...

**Bar-Restauracion**

Organisé par le club non liciste de TEILLE

## Remerciements

Madame Peigné ainsi que ses filles remercient les personnes qui leur ont témoigné des marques d'affections lors du décès de leur belle-sœur et tante. Merci.

" Claude Dabo est parti bien accompagné. Colette, Bertrand, Annie et la famille remercient toutes les personnes qui se sont jointes à leur douleur et leur ont témoigné leur sympathie et leur réconfort . "

## Petites annonces

\*A louer Mobil Home 4 places - Camping de l'Escale à Ambon (Damgan) Week-end 90 € et la semaine 300 € Renseignements au 02.40.97.73.91

**Prochaine Parution :** 22/08/2019 Vos articles sont les bienvenus, (sous format WORD et non PDF) merci de les adresser à [urba@teille44.fr](mailto:urba@teille44.fr) avant le 15/08/2019. Pour recevoir ce bulletin communal par courriel, il suffit d'écrire à : [urba@teille44.fr](mailto:urba@teille44.fr)  
**Direction de la publication :** C. ROUIL responsable commission communication **Mise en page et impression :** Mairie de Teillé

## CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2019

L'an 2019, le 11 juin à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Jérôme SQUELARD, Christian PRIOU, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoints, Christophe LEBRETON, Bertrand DABO, conseillers délégués, Florent LIRONDIERE, Marie-Paule BLANLOEIL, Aurélie ROUSSEAU, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Christelle JAUNASSE, Michel OUAIRY.

Absents : Joseph TESTARD (Pouvoir à André GUIHARD), Lydia BEATRIX (pouvoir à Anne GUILLET), Fabrice ETIE, Isabelle HARDY.

Secrétaire de séance : Christian Priou

### Approbation du compte-rendu du 30 avril 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Réf : 2019-031 : Avenant n° 2 – Travaux du bourg

Le Maire expose la proposition d'avenant :

Il a été décidé des travaux non prévus initialement au marché.

Tout d'abord la mairie a souhaité réaliser le renouvellement de la voirie devant le parking de l'école et sur les RD 9 et 16.

Cette dernière dépense représente 80% du présent avenant et est pour partie subventionnée par le département.

Ensuite la mairie a souhaité réaliser les travaux de mise en conformité des arrêts de bus Lila. Cette dépense représentant 17 % du présent avenant. C'est travaux sont éligibles aux subventions du conseil général.

Enfin les différents ajustements à l'avancement des travaux d'aménagements, dont la modification de l'implantation de l'arrêt de bus, ont engendrés des plus ou moins-value représentant 3% de cet avenant.

Montant HT Marché	1 178 223,60 €	1 413 868,32 €
-------------------	----------------	----------------

Avenant n° 2	HT	TTC
devis 19 005 / borne AEP + coffret élec place	- 762,48 €	- 914,98 €
devis 19 009 / modif secteur 2 et 3	- 6 083,70 €	- 7 300,44 €
devis 19 010 / descente dalle école	6 554,40 €	7 865,28 €
devis 19 022 / réfection RD	65 200,50 €	78 240,60 €
devis 19 023 / prolongement parking st Pierre	6 367,30 €	7 640,76 €
devis 19 034 / arrêt bus Lila	15 095,20 €	18 114,24 €
devis 19 038 / déplacement arrêt bus Lila	2 411,80 €	2 894,16 €
	88 783,02 €	106 539,62 €

*Couvert en partie par la participation du département, d'un montant total de 128 000€*

*Couvert en partie par la subvention de la Région pour les arrêts de bus dont le montant demandé est de 20 171€*

A Nouveau Montant HT Marché l'unanimité : **1 267 006,62 €** 1 520 407,94 € Variation : 7,5%

- de conclure l'avenant d'augmentation et de réduction ci-après détaillé avec l'entreprise Eiffage dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement du bourg :

-Attributaire : **Entreprise EIFFAGE**  
-Marché suite à avenant n° 1 : **1 178 223,60 € HT**  
-Avenant n° 2 - montant : **88 783,02 € HT (% d'écart introduit par l'avenant : + 7.5 %)**  
-Nouveau montant du marché : **1 267 006,62 € HT**

- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

### Réf : 2019-032-Décision Modificative Budget Principal n° 1

Le Maire expose les raisons de procéder à une DM sur le budget principal :

1. L'amortissement du bien MATMAIRIE-2051 est de 805,36€ alors que sa valeur d'achat était de 805,68€, il reste donc 32 centimes à amortir.
2. Prêt relais TVA : A la différence d'une ligne de trésorerie, le prêt relais TVA doit apparaître dans le budget :
3. Remplacement du lave-linge de l'école non prévu au budget pour 538€

Budget COMMERCES: suite à une remarque du bureau du contrôle budgétaire de la préfecture, une modification s'impose pour basculer 28 546€ vers le budget commerces.

La décision modificative est présentée en détail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

#### Réf : 2019-033-Décision Modificative Budget Commerces n° 1

Le Maire expose les raisons de procéder à une DM sur le budget Commerces : suite à une remarque du bureau du contrôle budgétaire de la préfecture, une modification s'impose sur ce budget.

La décision modificative est présentée en détail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

#### Réf : 2019-034-Document Unique (DU)

Monsieur le Maire rappelle :

2017 : Convention avec le centre de gestion (CDG44) pour la mission d'inspection => Décision de travailler sur l'actualisation du document unique.

2018 : élaboration du DU par unité de travail : Mairie, Cantine et Entretien, Services Techniques, Ecole.

En synthèse, il contient 154 actions à réaliser potentiellement.

Toutefois, une analyse plus fine permet de démontrer que 41 risques sont évalués avec une maîtrise 1 (= le risque est ressenti comme maîtrisé, donc aucune action à mettre en œuvre). Ainsi, au final, il ne resterait que 113 actions à mener (64 de maîtrise 2, et 49 de maîtrise 3) ; sachant que certaines actions sont redondantes (on les trouve dans plusieurs unités), ce plan d'action peut encore être « allégé ». Les actions sont classées par thématique : Formation, Organisation, EPI, Équipements (achats), Équipements (vérification), Procédures.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Document Unique afin de pouvoir continuer la démarche et valider le plan d'actions réalisé selon les axes prioritaires définis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le document unique et valide le plan d'actions.

#### Réf : 2019-035-COMPA Fonds de Concours Skate Parc

Monsieur le Maire rappelle :

Le fonds de concours (FDC) dès lors qu'il est attribué par la COMPA par délibération du conseil communautaire, doit faire l'objet d'une délibération concordante du conseil municipal pour solliciter le versement.

- Vu la délibération du conseil communautaire de la COMPA du 9 novembre 2017,
- Considérant le montant validé par la COMPA lors de sa séance du 9 novembre 2017,
- Vu le montant du Fonds Leader attribué ultérieurement à cette date,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal sollicite le versement du FDC – Skate Parc dans sa totalité, soit 4 801€.

#### Réf : 2019-036-COMPA Fonds de Concours Aménagement du Bourg

- Vu la délibération du conseil communautaire de la COMPA du 13 décembre 2018,
- Considérant le montant validé par la COMPA lors de cette séance,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal sollicite le versement du FDC – Aménagement du Bourg de la façon suivante : un acompte de 50% et le solde sur attestation de fin de travaux.

#### Réf : 2019-037-APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) EN DATE DU 18 JANVIER 2019

Dans l'hypothèse d'un avis défavorable d'une commune, la législation prévoit qu'elle conservera son attribution initiale, sans remettre en cause la procédure de modification des montants pour les autres communes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L5214-16, L5211-17.

VU le Code Général des Impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C IV.

VU la délibération du Conseil Communautaire du Pays d'Ancenis du 26 juin 2014 approuvant la création de la CLECT et désignant les membres la composant.

VU les arrêtés préfectoraux du 11 avril 2001, 11 avril 2006, 11 août 2008, 14 juin 2012, 5 novembre 2012, 22 mai 2014, 25 mai 2016, 27 décembre 2016 et 26 décembre 2017 complétant et modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

VU la délibération du Conseil Communautaire du Pays d'Ancenis du 4 avril 2019 approuvant la modification de l'attribution de compensation selon la procédure de révision libre.

CONSIDERANT la transmission aux communes concernées du rapport de la CLECT réunie le 18 janvier 2019.

CONSIDERANT la nécessité pour les conseils municipaux concernés d'examiner puis de délibérer sur le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport par Monsieur le Président de la CLECT.

CONSIDERANT que le rapport de la CLECT est un préalable nécessaire à une modification de l'attribution de compensation entre l'EPCI et ses Communes membres.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal de chaque commune membre concernée est appelé à se prononcer dans les conditions de la majorité simple.

CONSIDERANT le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 18 janvier 2019, tel qu'annexé à la présente délibération.

d'approuver le montant révisé d'attribution de compensation de la commune.

## Réf : 2019-038-MODIFICATION DES STATUTS ET DU PERIMETRE D'INTERVENTION DU SYDELA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La réforme territoriale et en particulier la fusion des Communautés de communes opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ont modifié le paysage intercommunal en Loire-Atlantique.

Six nouvelles intercommunalités ont vu le jour :

- CC Sud Retz Atlantique
- CC Sèvre et Loire
- CC Estuaire et Sillon
- CC Châteaubriant-Derval
- CA Pornic Agglo Pays de Retz

CA Clisson Sèvre et Maine Agglo

Les collèges électoraux du SYDELA sont formés sur le périmètre des intercommunalités, aussi, il est devenu nécessaire de procéder à des ajustements afin d'assurer une représentativité plus juste au sein du Comité syndical du SYDELA suite à l'évolution du périmètre intercommunal.

De plus, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte permet au SYDELA d'intervenir de manière plus étendue, en complément de sa compétence obligatoire électricité, sur des domaines liés à la transition énergétique. Cette loi crée notamment la compétence production d'électricité qui est partagée entre les communes et les EPCI. Il est ainsi apparu nécessaire de procéder à une mise à jour des statuts du SYDELA afin d'être également en adéquation avec les évolutions législatives.

Ces nouveaux statuts entreront en vigueur à l'occasion du renouvellement du prochain mandat municipal.

Par ailleurs, la création de deux communes nouvelles impactant les limites départementales de la Loire-Atlantique et du Maine et Loire, nécessite de procéder à une modification du périmètre d'intervention du SYDELA.

En effet, la commune nouvelle Vallons de l'Erdre, intègre la commune de Freigné initialement située sur le territoire du Maine et Loire. De même, la création de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire située en Maine et Loire implique la sortie de l'ancienne commune de Fresne sur Loire du territoire de la Loire-Atlantique. Il convient donc d'acter ces modifications territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

♦ d'approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.

d'approuver la modification du périmètre du SYDELA, suite au retrait de l'ancienne commune du Fresne sur Loire et de l'intégration de l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Vallons de l'Erdre.

## Réf : 2019-039-Parc Eolien de Teillé : bail emphytéotique, convention de servitudes pour l'implantation d'une éolienne, l'utilisation des voies et chemins communaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la SAS EOLANDES souhaiterait planter un parc éolien sur la commune de TEILLE. Considérant que ce projet conduirait à produire du courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable, qui serait injecté sur le réseau électrique ;

Considérant que la SAS EOLANDES a présenté le projet à Monsieur le Maire ;

Considérant que la SAS EOLANDES souhaite obtenir l'accord du conseil municipal en vue de lancer les travaux de construction fin 2019.

Considérant que le projet n'entrainera aucun coût pour la commune.

Considérant des élus concernés personnellement par cette affaire, ils ne se laisseront pas pour procéder au vote : Le Maire, C. Lebreton, M-P Blanloïl, C. Priou, ,

Le Conseil Municipal, l'unanimité des membres présents (10 personnes), après en avoir délibéré :

**Article 1** : Autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer l'acte notarié ou une procuration donnant pouvoir à un clerc de l'étude notarial en charge du dossier pour le bail emphytéotique et la convention de servitudes pour l'implantation d'une éolienne et l'utilisation des voies et chemins communaux.

Le Maire précise les recettes à percevoir dès la mise en route du parc éolien : 40 000€ la 1<sup>ère</sup> année au titre des mesures d'accompagnement et chaque année 43 700€ pour la Commune de Teillé ; 93 300€ pour la COMPA.

## Réf : 2019-040-Convention forfait communal Ecole St Pierre

Vu le projet de convention de forfait communal annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 3 : « Seront pris en compte, tous les enfants des classes maternelles et élémentaires dont l'un des parents est domicilié à Teillé, inscrits sur l'état nominatif »,

Considérant que les signataires ont changé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

♦ d'approuver la mise à jour de la convention,  
d'autoriser le maire à signer le dit document.

## Informations

\*Projet d'extension de l'ARMAT : l'association souhaite créer une surface créée 23 m<sup>2</sup> pour faire une exposition de vêtements. L'ARMAT ne demandera pas d'aide financière à la commune. L'ensemble du conseil est favorable. L'ARMAT devrait veiller, lors du dépôt de l'autorisation d'urbanisme, à vérifier si le passage d'un bureau de contrôle est nécessaire pour la construction de ce nouveau bâtiment (sécurité et accessibilité).

\*Demande de subvention (12 500€) de l'Outil en main (OEM) pour la construction d'un bâtiment neuf pour les activités du mercredi à destination des enfants, cette demande est faite en parallèle d'une demande de Fonds Leader. Le Maire rappelle que le conseil avait émis un accord de principe pour mettre à disposition un terrain (aucun emplacement fixé à ce jour).

L'OEM espère les recettes suivantes : financement participatif / Fonds Leader (FL) / Commune.

Avis du CM :

Le FL peut fonctionner si :

Groupement de plusieurs OEM

Si la demande porte sur un projet innovant (exemple du SIVOM pour l'achat de bus hybride)

Bâtiment écologique, original

Si la construction a lieu, la commune aura un bâtiment pour 12 500€.

Si le projet n'aboutit pas ou si le FL n'est pas accordé, la commune ne versera pas de subvention.

L'utilisation d'un bâtiment existant serait-elle possible ? Non, car aucun bâtiment disponible.

Pour Information, la commune de Riaillé paie un loyer annuel de 6000€/an pour l'OEM.

8 enfants inscrits dont 1 de Teillé.

L'OEM pourrait demander un financement aux autres communes ? Oui, mais plutôt des aides en fonctionnement.

Mutualiser la future salle de réunion car le bâtiment ne servira que 32 mercredis par an.

Décision : demander à l'OEM de faire une présentation lors d'une prochaine séance de conseil.

\*Le Maire distribue des invitations. La commune a reçu la confirmation de labellisation « Famille » du plan d'eau.

\*Eoliennes de la Gréhondière : Le Maire a reçu la société Valeco, et Eola aimeraient se positionner également. Le Maire interroge le conseil s'il est favorable ou non. Il s'agit de terrains privés mais la commune a son mot à dire. La Commune ignore si les propriétaires sont favorables ou non. Le Maire rappelle les retombées financières pour la commune (200 000€ la 1<sup>ère</sup> année et 42 000€ / an).

=>comparer les 2 propositions en leur demandant des présentations, préciser qu'il ne s'agit pas d'un avis favorable. Demander l'avis aux habitants de la Gréhondière.

\*Remplacement de Sylvaine Rabu : une des personnes reçues en entretien correspond en tout point au profil recherché.

Calendrier :

Date	Horaire	Réunion
mardi 7 mai 2019	18h00	Commission Bourg – Mobilier urbain
mercredi 19 juin 2019	18h30 – Salle de l'Auvinière à Joué sur Erdre	15 ans de la maison de services de Riaillé
lundi 3 juin 2019	19h00	Maire et Adjoints
mardi 11 juin 2019	20h30	Conseil Municipal
lundi 1er juillet 2019	19h00	Maire et Adjoints
mercredi 10 juillet 2019	20h00	Conseil Municipal

## Commissions

### Enfance Jeunesse par C. Lebreton

Restaurant scolaire : 15 318 repas servis / inférieur aux prévisions (arrêt mercredi + baisse de nombre d'élèves)

Point sur les approvisionnements locaux. La DSV est venu faire un contrôle sanitaire.

Prestation RS le mercredi pour le SIVOM : 65 repas / mercredi pour Joué sur Erdre, Riaillé et Teillé. Livraison à la charge du SIVOM. Le tarif facturé serait de 4.42€/repas. A acheter : containers pour les plats chauds et le froid + plats. Marina passerait à 35h semaine (à voter prochainement). Début envisagé : 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Pique-nique du RS : vendredi 5 juillet à l'espace enfance jeunesse.

### Communication par Catherine Rouil :

Synthèse de la réunion « Ma Région 2050 » : prospective à 30 ans avec des tables rondes, site internet disponible, décembre 2020 : schéma directeur à approuver.

#### Point sur Festival Tilliacum par le Maire :

Difficultés cette année pour trouver des terrains pour les parkings et camping => finalement ils seront du côté de la Plonnière (pas de route départementale coupée). Réunion Sécurité réalisée avec les gendarmes, les pompiers et la préfecture. Très bien organisé.

#### Tourisme par C. Priou

Chemins de randonnées : ouvert aux promeneurs, ponts offerts par JC Lambert, panneaux d'information à venir sur le parcours. Problème récurrent de dépôts sauvages de déchet.

L'aire de camping-car : la borne est posée ; il reste à poser les tableaux électriques, la vidange et deux tables. Un terrain de pétanque est prévu, ainsi que la pose d'un enrobé auprès des sanitaires pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Les arbres et le jardin : à l'automne.

Inauguration le 13 juillet à 11h00.

Si fêtes des écoles, il faudra fermer l'aire de camping-car à moitié pour garder du parking. Elle sera totalement fermée lors du festival Tilliacum et Pain et Boudin.

#### Culture par A. Pageaud

21 septembre 2019 : peu de réponse des associations pour le FORUM / recherche sonorisation + groupe pour l'inauguration, groupe de clôture ok. Décoration du Bourg : voiles d'ombrage.

22 septembre 2019 - les Guinguettes de l'Erdre. Voir pour une animation directement à la maison de retraite.

Cabine à histoires restaurée et mise au plan d'eau.

Travaux théâtre bientôt terminés.

Réunion avec le département de Loire Atlantique : action sociale / ressource milieux naturels / Ecoslow Tourisme

#### Autres points et Questions diverses

Maintien des 80 km/h en Loire Atlantique.

Voie verte : les barrières seront modifiées mais pas ôtées. Revêtement de couleur aux intersections avec les routes pour alerter les promeneurs.

Mercredi 18 juin : 15 ans de la maison des services à Joué sur Erdre (envoyer l'invitation au CM)

Surface brûlante skate parc ? Une information a été placée sur le skate parc.

Commission Bourg : choix final du mobilier urbain le 14/06/19 à 10h30

29 juin : Rando Vintage à Teillé – ARMAT

2 juillet : réunion à Oudon sur l'animation sportive départementale (inviter les associations sportives).

Teillé Actualités : manque compte-rendu du conseil et date des séances.

Fin de la séance : 22h50